

GREEN SHIELD CANADA (GSC) CONTINUE À PERFECTIONNER SA STRATÉGIE SUR LES NARCOTIQUES

Au cours de la dernière année, compte tenu de la crise des opioïdes qui perdure dans tout le Canada et de ses répercussions sociétales, GSC a mis à jour et renforcé sa stratégie globale pour la gestion des analgésiques narcotiques. En juin 2017, nous annonçons une mise à jour de notre Politique relative aux analgésiques narcotiques qui retirait de la liste des médicaments couverts les préparations d'opioïdes non conçues pour éviter les abus quand une préparation visant à prévenir les abus est offerte sur le marché.

À compter du **1^{er} janvier 2018**, deux autres changements à notre politique entreront en vigueur, changements qui favoriseront encore plus la sécurité des patients.

Voici en quoi consistent ces changements :

Déterminer la posologie de façon plus précise

Des lignes directrices cliniques mises à jour pour la prise en charge de la douleur chronique ont récemment été publiées par le Michael G. DeGroot National Pain Centre de l'Université McMaster. Pour respecter les nouvelles lignes directrices cliniques, GSC déterminera désormais ses posologies maximales ou seuils pour les opioïdes en fonction des équivalents de la morphine. Si l'utilisation d'opioïdes atteint un seuil pour une période de trois mois établi par GSC, nous enverrons une lettre aux patients pour les aviser que leur prescripteur pourrait devoir réévaluer et rajuster leur traitement actuel si les conditions cliniques le justifient.

Autorisation préalable pour les narcotiques à action prolongée

La prise en charge de la douleur chronique nécessite généralement que l'état du patient soit stabilisé à l'aide de narcotiques à action brève avant qu'un traitement à l'aide d'un narcotique à action prolongée puisse être amorcé. C'est pourquoi les analgésiques narcotiques à action prolongée ne seront plus des médicaments habituellement admissibles, mais nécessiteront une autorisation préalable. Les patients devront donc amorcer leur traitement avec un narcotique à action brève **et** prouver qu'une prise en charge de la douleur continue leur est nécessaire avant que l'accès à des narcotiques à action prolongée leur soit accordé.

Les narcotiques à action prolongée seront automatiquement approuvés pour les patients qui utilisent des narcotiques à action brève depuis trois mois. Ces patients n'auront donc pas à se soumettre au processus d'autorisation préalable. Veuillez noter que les patients qui prennent actuellement des narcotiques à action prolongée bénéficieront d'un droit acquis; ce changement touchera donc seulement les nouvelles ordonnances de narcotiques. Les patients devront passer par le processus d'autorisation préalable seulement si leur historique de demandes de règlement ne démontre pas l'utilisation de narcotiques à action brève pendant les trois mois précédents.

providerConnect^{MD} est votre ressource en ligne

Le portail providerConnect est l'outil Web de GSC destiné aux professionnels de la santé au Canada. Il vous donne accès à des formulaires, manuels de pharmacie, guides, renseignements sur les programmes de soutien santé et à bien d'autres outils et ressources réunis en un seul et même endroit.

Vous ne connaissez pas encore providerConnect? Inscrivez-vous sans plus tarder à providerconnect.ca.

La sécurité des patients avant tout

L'abus et le mauvais usage de narcotiques sur ordonnance constituent aujourd'hui un grave problème de santé et de sécurité publiques au Canada. Ces changements à sa stratégie sur les narcotiques constituent une autre façon pour GSC de faire sa part pour assurer la sécurité des patients.

HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE DE GSC PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2017

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Lundi 25 décembre | FERMÉ |
| Mardi 26 décembre | FERMÉ |
| Mercredi 27 décembre | De 8 h 30 à 20 h 30 HNE |
| Jeudi 28 décembre | De 8 h 30 à 20 h 30 HNE |
| Vendredi 29 décembre | De 8 h 30 à 20 h 30 HNE |
| Lundi 1 ^{er} janvier | FERMÉ |

Nous reprendrons notre horaire normal (de 8 h 30 à 20 h 30 HNE) le mardi 2 janvier 2017.

Nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2018!